

## Groupe de Travail 1 : Production de l'UE

### Procès-verbal

Mardi 24 mai (9h00 – 12h30 CEST)

Zoom / Martin's Brussels EU Hotel (Hybride)

Interprétation en ANG, ES, FR

#### Mot de bienvenue du Président, Sean O'Donoghue

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

**Adoption du projet d'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (28.03.22) : adopté**

#### Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion : pour information**
- Observatoire européen des marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA) :
  - Projet d'avis demandant une étude sur les débouchés des produits de l'aquaculture qui sera préparée par Bruno Guillaumie (EMPA) et Javier Ojeda (FEAP), en coordination avec le Secrétariat, suite à la fourniture par la DG MARE d'un modèle de spécifications techniques.
  - Le Secrétariat se coordonnera avec la DG MARE sur la possibilité pour les membres du secteur de fournir des commentaires sur les projets de profils nationaux.
    - Modèle fourni par la DG MARE. Le projet est en cours d'élaboration par Bruno Guillaumie.
    - Dans la seconde moitié de l'année 2022, le MAC sera consulté pour la mise à jour des profils nationaux.
- Groupe de Discussion sur le Tourteau :
  - Les questions liées au commerce seront traitées par le Groupe de Travail 2.
  - La coopération doit être maintenue avec le CC EOS et le CC Mer du Nord sur leurs actions futures.
    - Point concernant les questions liées au commerce inscrit à l'ordre du jour de la réunion du GT2 du 23 mai 2022.
    - Document de référence pour la création d'un nouveau GD en cours d'élaboration au CC EOS. D'autres actions seront abordées lors des réunions du CC EOS au mois de juillet 2022.
- Obligation de Débarquement :
  - Le projet d'avis doit être modifié et transmis par procédure écrite en priorité.
    - Avis adopté le 27 avril 2022
- Plans de Production et de Commercialisation :



- Javier Ojeda (FEAP), en coordination avec le Secrétariat, doit préparer un avis sur la transnationalité.
- Javier Ojeda (FEAP), Pim Visser (VisNed), Sergio López (OPP Lugo), le Président et le Secrétariat continueront à mettre à jour le document sur les orientations et les bonnes pratiques, avant la réunion du mois de mai.
- Pour la réunion du mois de mai, il faudra demander au représentant de la Commission de présenter le rapport final du projet pilote sur la plateforme de l'UE relative aux OP du secteur de la pêche et de l'aquaculture.
  - Projet d'avis sur la transnationalité transmis le 11 mai 2022.
  - Mise à jour du document sur les orientations et les bonnes pratiques : en attente
  - Présentation du rapport final demandée : à programmer en septembre 2022.
- Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE :
  - Projet d'avis à préparer, en tenant compte du projet de lettre préparé par Europêche, et d'autres sujets soulevés (dépréciation du capital, carburant, Brexit, prévisions actuelles/prévisions futures).
    - Projet d'avis transmis le 10 mai 2022

## Fonctionnement de l'Organisation Commune des Marchés

- **Mise à jour des premiers résultats de la consultation des parties prenantes par le représentant de la Commission**

Le Président a souligné la pertinence du sujet, en mettant en évidence les efforts entrepris par le MAC pour élaborer l'avis relatif au fonctionnement de l'OCM, qui a été adopté par consensus le 30 mars 2022. Le Président a rappelé que, lors de la réunion Inter-CC du 29 avril 2022, une présentation a été faite quant aux premiers résultats des consultations des parties prenantes sur la PCP et l'OCM. La Commission a préparé un rapport résumant les résultats de la consultation sur la PCP, mais pas sur l'OCM.

Christophe Vande Weyer (DG MARE) a remercié le MAC pour sa contribution à cet exercice. La contribution du MAC a été la plus importante parmi celles reçues et est également l'une des plus pertinentes. Elle sera prise en compte et abordée dans le rapport sur le fonctionnement de l'OCM. M. Vande Weyer a indiqué qu'environ 125 réponses ont été reçues. Sur le plan statistique, la quantité est insuffisante pour extrapoler sur les réponses, mais la quantité est significative, notamment dans la mesure où beaucoup de réponses sont qualitatives et comportent des suggestions et des exemples concrets. Toutefois, les réponses ne sont pas homogènes. 1/3 des réponses, soit environ 40 réponses, proviennent de parties prenantes espagnoles et sont assez proches. Il convient de prendre en compte la teneur des réponses, et non pas seulement la quantité. Le questionnaire était divisé en quatre parties principales : les organisations professionnelles, l'information aux consommateurs, les règles de concurrence et l'intelligence du marché. Il y avait également des questions générales d'introduction.



En ce qui concerne les questions d'introduction, les réponses montrent globalement que le règlement OCM contribue efficacement à la réalisation des objectifs de la PCP, notamment en termes de compétitivité, de stabilité du marché et de garantie d'un approvisionnement diversifié en produits de la mer pour les consommateurs. Pour ce qui est de la contribution de l'OCM à la compétitivité au moyen du même cadre législatif, elle est aussi généralement mise en avant, même si de nombreux défis sont identifiés.

En ce qui concerne les organisations professionnelles, on estime que les OP jouent un rôle déterminant pour mieux structurer l'offre en produits de la mer et pour augmenter les revenus des producteurs. Certains défis concernant le traitement différent par les États membres, par exemple en ce qui concerne le niveau de financement et l'éligibilité des mesures, ont été identifiés. La création et le soutien des OP transnationales constituent également un défi pour la mise en œuvre de l'OCM.

En ce qui concerne l'information aux consommateurs, le cadre est généralement considéré comme adapté à l'objectif, mais il y a plusieurs défis à relever. Certains points de vente, comme les restaurants, ne sont pas couverts. Il existe également des cas de délimitation peu claire entre les règlements OCM et ICDA (information des consommateurs sur les denrées alimentaires). Différentes parties prenantes ont exprimé des points de vue différents en fonction de leur position dans la chaîne, par exemple sur l'introduction de nouvelles informations obligatoires (par exemple, la date de capture, la date de récolte, l'origine, l'État d'origine du pavillon, etc.) et concernant la nécessité d'harmoniser les exigences en matière d'étiquetage entre les produits transformés et non transformés.

Concernant les règles en matière de concurrence, il y a très peu de commentaires. Le fait que la dérogation ne donne pas lieu à de nombreux commentaires de la part des parties prenantes est positif. Celle-ci est perçue comme un outil essentiel pour les OP afin de maintenir de bons prix et d'éviter le gaspillage de denrées alimentaires.

En ce qui concerne les informations relatives à la commercialisation, l'accent a été mis sur l'EUMOFA, qui est très apprécié. Le rôle pertinent de l'EUMOFA pendant la crise du COVID-19 a également été souligné. Certaines parties prenantes apprécieraient de recevoir des données plus fréquemment, voire en temps réel, à propos de l'évolution du marché.

- **Échange de points de vue**

Patrick Murphy (IS&WFPO) a fait remarquer que les États membres semblent avoir une approche descendante des OP, ce qui peut être assez difficile, en particulier dans les situations de crise. Dans le cas de la crise actuelle du carburant, il est assez difficile pour les OP de modifier leurs PPC et de voir le financement nécessaire. M. Murphy a souhaité savoir si la Commission avait des suggestions à faire aux OP et aux États membres.

Christophe Vande Weyer (DG MARE) a rappelé que la Commission n'a qu'une capacité limitée pour influencer sur la définition du contenu et du financement des PPC, dans la mesure où il s'agit d'un processus qui se déroule principalement entre les autorités compétentes et les OP. La Commission est consciente que la différence dans le traitement et dans le niveau de financement pose problème.



Dans certains États membres, la relation entre les OP et les autorités compétentes fonctionne très bien et il y a une compréhension mutuelle des intérêts. Dans d'autres États membres, la relation est plus difficile. La Commission procède actuellement à l'analyse et à l'approbation des programmes nationaux dans le cadre du FEAMPA. Une attention particulière est accordée aux OP et à la volonté qu'ont les États membres de créer des OP. Par rapport à la période de programmation précédente, une amélioration a été constatée. Les États membres semblent avoir compris l'importance des OP pour structurer le secteur. Les OP se voient confier un rôle important dans l'organisation de l'offre.

Concernant l'augmentation des coûts du carburant et des coûts d'exploitation, M. Vande Weyer a souligné que le principal outil serait le mécanisme d'urgence prévu par l'article 26.2 du règlement du FEAMPA. Il permet aux opérateurs de demander une compensation pour les coûts supplémentaires encourus à la suite de l'invasion russe en Ukraine. Le montant financier fixé par les États membres ne fait l'objet d'aucun plafond officiel. La Commission a autorisé la réouverture des mesures de crise du FEAMP. Il appartient aux États membres de définir les critères et la méthodologie à suivre pour évaluer les demandes des parties prenantes.

Maria Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA), évoquant les mesures de soutien pour faire face à la crise dans la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture, a souligné que le secteur de la grande distribution n'a pas pu bénéficier de cette aide. Pour les poissonneries traditionnelles espagnoles, les coûts énergétiques ont doublé. Le coût du carburant a également augmenté. Mme Álvarez a plaidé pour que tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement soient pris en compte. Elle a souligné le rôle important des OP en Espagne, mais a ajouté que les OP qui vendent directement aux consommateurs se transforment en opérateurs commerciaux. Par conséquent, ces OP devraient recevoir le même niveau de financement que les autres détaillants de la chaîne d'approvisionnement.

Christophe Vande Weyer (DG MARE) a répondu qu'aucun acteur de la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture n'était exclu de la compensation financière. Les OP sont des organismes collectifs de producteurs. Par conséquent, les aides doivent couvrir leur rôle de producteurs. Il existe différentes mesures que les OP peuvent mettre en œuvre dans le cadre de leur PPC, mais ces mesures doivent être strictement liées à leur rôle de producteur.

Esben Sverdrup-Jensen (DPPO) s'est dit satisfait que le rôle clé des OP soit reconnu. Dans le contexte de la crise du COVID-19, les OP ont commencé à travailler dans de nouveaux domaines. Des discussions ont également lieu sur le rôle et les compétences des OP dans le cadre de la PCP. Le MAC devrait se pencher sur le rôle des OP, afin de déterminer si des modifications du cadre sont nécessaires. M. Sverdrup-Jensen a suggéré d'inclure à l'ordre du jour d'une prochaine réunion un point consacré au rôle des OP.

Le Président a reconnu la pertinence d'une discussion sur le rôle des OP. Dans le projet d'ordre du jour de la réunion de septembre 2022, en relation avec le point de l'ordre du jour relatif aux PPC, il devrait y avoir un point de l'ordre du jour consacré au rôle des OP.

Pim Visser (VisNed) a souligné que la connaissance de l'OCM était beaucoup plus faible que celle de la PCP. Le MAC, la Commission et les OP devraient mettre cette question en avant, afin que les États membres en soient davantage conscients. M. Visser a fait référence à une récente réunion bilatérale



avec des représentants nationaux qui n'étaient pas pleinement conscients du rôle des OP dans le cadre du règlement OCM.

Christophe Vande Weyer (DG MARE) a indiqué qu'au niveau de la Commission, des efforts sont également déployés en interne pour mieux faire connaître le règlement OCM. L'OCM est un pilier de la PCP. La Commission s'efforce également de sensibiliser les États membres, car, dans certains cas, des canaux de communication efficaces font défaut entre les responsables chargés du financement et ceux chargés de la politique de marché. Les rapports sur le fonctionnement de l'OCM et de la PCP sont élaborés en parallèle, précisément pour mettre en évidence ce lien. Le 10 juin 2022, un événement consacré à la PCP et à l'OCM est organisé, ce qui permettra de mener des discussions communes avec toutes les parties prenantes.

Le Président a demandé plus d'informations sur le processus d'élaboration du rapport de l'OCM. Le Président a fait remarquer que l'événement du 10 juin 2022 semblait plus axé sur la PCP que sur l'OCM. Compte tenu du fait que le MAC représente la principale partie prenante dans le contexte de l'OCM, le Président s'est interrogé sur les interactions potentielles entre le MAC et la Commission. Il a également voulu savoir si le cadre des normes de commercialisation serait abordé dans le rapport de l'OCM.

Christophe Vande Weyer (DG MARE) a répondu que le cadre des normes de commercialisation n'était pas abordé dans le questionnaire de l'OCM, car il faisait l'objet d'une consultation distincte. Néanmoins, les normes de commercialisation seront abordées dans le rapport de l'OCM. M. Vande Weyer a pris note de la volonté du MAC de participer à la rédaction du rapport et s'est engagé à rendre compte des moyens de collaboration possibles. M. Vande Weyer a reconnu que la PCP sera le point central de l'événement du 10 juin 2022, mais a ajouté que l'OCM aura un rôle important. La contribution de l'OCM aux objectifs de la PCP sera claire et transversale.

Le Président a rappelé, concernant l'interaction potentielle entre le MAC et la Commission, que, dans le cas de la PCP, il y aura des réunions régionales. Dans le cadre du rapport de l'OCM, les événements impliquant le MAC pourraient jouer le rôle de "réunions régionales". Le Président a exprimé sa volonté de maintenir un dialogue avec la Commission et les États membres.

## Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)

- **Présentation du programme national par les représentants des États membres (Pologne)**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Tomasz Owczarek (Pologne) a expliqué que la Pologne avait récemment achevé la procédure législative nationale approuvant le projet de programme. Celui-ci a été officiellement soumis à la Commission européenne le 19 mai 2022. La Commission dispose d'un délai de trois mois à compter de la date de soumission pour présenter ses observations. La Commission sera tenue d'arrêter une décision quant à l'approbation du programme au plus tard cinq mois après la soumission. M.



Owczarek a présenté les étapes de la préparation du programme : mesures internes, soumission à la liste des travaux législatifs du Conseil des ministres, mesures externes et consultations publiques, Commission des Affaires Européennes, Comité permanent du Conseil des ministres, et approbation par le Conseil des ministres. Le projet de programme a été mis en ligne et, le 6 octobre 2021, il a fait l'objet d'une audition publique.

M. Owczarek a indiqué que les consultations publiques avaient eu lieu du 18 février au 15 mars 2022. Le projet de programme a été mis en ligne et les parties prenantes ont été invitées à faire part de leurs commentaires. Des informations sur le lancement de la consultation publique ont été fournies directement à 116 entités impliquées dans le secteur de la pêche. 740 commentaires ont été formulés concernant le projet de programme. Un rapport sur la consultation publique est disponible en ligne. La gestion du programme est répartie entre différentes autorités : autorité en charge de la gestion (Ministre de la pêche polonais, Ministre de l'agriculture et du développement rural polonais), organisme intermédiaire (Agence pour la restructuration et la modernisation de l'agriculture, ou ARMA), autorité d'audit (Chef de l'administration des recettes nationales, ou KAS), entité recevant les paiements de la Commission européenne (Ministre des finances polonais).

M. Owczarek a donné un aperçu des mesures à mettre en œuvre au regard des quatre priorités : soutenir une pêche durable ainsi que la restauration et la protection des ressources aquatiques vivantes, soutenir les activités d'aquaculture durable ainsi que la transformation et la commercialisation des produits issus de la pêche et de l'aquaculture, promouvoir une économie bleue durable dans les zones côtières et continentales et soutenir le développement des communautés de pêcheurs et du secteur de l'aquaculture, et renforcer la gouvernance internationale des océans et contribuer à la sécurité et à la propreté des mers et des océans.

M. Owczarek a souligné, en ce qui concerne les principes relatifs à l'octroi d'aides dans le cadre des perspectives financières 2021-2027, que des règles similaires à celles de la période 2014-2020 seraient appliquées. Les règles détaillées en matière d'aides seront définies dans des actes normatifs. Les aides seront accordées à la demande des bénéficiaires sous forme de subvention ou de compensation. Les demandes de subvention seront soumises via des formulaires électroniques.

- **Échange de points vues et voie à suivre**

S'agissant de la deuxième priorité, le Président a souhaité en savoir plus sur les PPC et les aides aux OP, notamment par rapport à la période de financement précédente.

Piotr Słowik (Pologne) a répondu que la structure des aides aux OP pour la nouvelle période de financement était très similaire à celle de la période précédente. Conformément au règlement OCM, les paiements aux OP sont obligatoires. Un passage à des coûts simplifiés est prévu, ce qui devrait faciliter la mise en œuvre.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a souhaité en savoir plus sur la mesure relative au capital humain, en particulier si elle est liée à la création d'emplois ou à la sécurité au sein du secteur.



Tomasz Owczarek (Pologne) a expliqué que les mesures concernaient principalement les formations. Pour ce qui est de la création d'emplois, il existe une sous-mesure relative à la première acquisition de navires. La Pologne ayant des segments de flotte déséquilibrés, la mesure ne peut être lancée au début du programme. Une fois que le rapport économique annuel du CSTEP sur la flotte sera publié, il sera possible de voir si la flotte est équilibrée et si la sous-mesure peut être lancée.

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) a souhaité en savoir plus sur le financement alloué aux différentes propositions, notamment pour déterminer l'allocation lorsque les demandes sont nombreuses.

Tomasz Owczarek (Pologne) a répondu que, lors de la répartition des allocations entre les différentes priorités, les responsables ont pris en compte la répartition effectuée lors de la période de programmation précédente. Les parties prenantes ont eu la possibilité de donner leur avis sur le financement de chaque mesure. Les autorités nationales devront concevoir la procédure nationale d'octroi du financement. M. Owczarek n'a pas pu fournir plus de détails, la législation nationale étant toujours en cours d'élaboration.

Jaroslav Zieliński (PSPR) a déclaré que, dans le cadre de la période de programmation précédente, les investissements dans le secteur de la production primaire étaient plutôt limités aux investissements dans les ports de pêche et les zones portuaires. Ces investissements sont essentiels pour ajouter de la valeur au stade de la pré-transformation ainsi qu'au produit final sur le marché. Dans la région de la Baltique, où les possibilités de pêche sont limitées (par exemple, les stocks pélagiques et les espèces de poissons plats), cette valeur ajoutée nécessite une capacité de prétraitement, de traitement, de refroidissement et un espace de stockage. Par conséquent, on attend des OP qu'elles ne se contentent pas d'être des fournisseurs de base, mais qu'elles apportent également une valeur ajoutée. M. Zieliński a voulu savoir comment la Commission allait aborder cette question de la limitation des investissements dans les ports. En Pologne, l'espace disponible dans les ports de pêche est limité, notamment pour les installations de prétraitement et les espaces de stockage. En outre, les autorités locales ont tendance à préférer l'attribution des terrains disponibles restants au secteur du tourisme. Il a souhaité savoir si ces investissements pouvaient être étendus à l'extérieur des ports.

Miguel Lizaso (DG MARE) a pris note de la question et s'est engagé à fournir une réponse ultérieurement.

Le Président a proposé de programmer une troisième présentation par les autorités nationales lors de la réunion de septembre 2022. Le Président a suggéré qu'une fois les programmes nationaux approuvés, il serait utile que la Commission fasse le point sur ce sujet.

## Plans de Production et de Commercialisation

- **Mise à jour sur les modifications potentielles des orientations et des bonnes pratiques du MAC par Javier Ojeda (FEAP), Pim Visser (VisNed), et Sergio López (OPP Lugo)**



Le Président a rappelé que le document sur les Orientations et les Bonnes Pratiques a été élaboré par le MAC en coordination avec les OP et l'EAPO, avec l'aide de la DG MARE. Le document a été traduit en plusieurs langues et transmis à toutes les OP de l'UE. L'objectif était de fournir un guide aux OP pour la préparation des PPC. Étant donné qu'un projet n'était pas prêt à être examiné, le Président a proposé d'examiner les modifications lors de la réunion de septembre 2022.

Le Président a attiré l'attention sur plusieurs questions soulevées par Sergio López (OPP Lugo), à savoir : égalité de traitement entre les OP de tous les États membres, clarification de questions internes dans certains pays (par exemple, l'Espagne), différents niveaux d'administration, utilisation de différents critères et indicateurs par les autorités nationales et régionales, réduction du cofinancement dans le cadre du FEAMPA, et la nécessité d'un complément d'information de la part de la Commission et des États membres sur la structure des PPC. Le Président a souligné la pertinence des questions soulevées, mais a ajouté que celles-ci devraient être traitées séparément du document sur les Orientations et les Bonnes Pratiques. Certaines de ces questions pourraient être traitées par le MAC dans le cadre de la révision du règlement OCM.

Nicolás Fernández (OPP72) a souligné que les différentes approches du financement des OP par les États membres ainsi que le changement des orientations de la Commission en matière de financement mettent en danger le rôle des OP dans la mise en œuvre de la PCP. La Commission et les États membres ne devraient pas affirmer qu'ils encouragent la pêche artisanale, alors même qu'ils ne fournissent pas un soutien financier suffisant pour le développement des PPC par les pêcheurs artisanaux. Ces questions devraient être abordées avant le début de la prochaine période de financement. La capacité financière limitée des petites OP pourrait empêcher la mise en œuvre des PPC.

Le Président a reconnu que la question de la liberté d'action des États membres dans le cadre de la FEAMPA se pose. L'autre problème est le financement insuffisant des OP impliquées dans la pêche côtière.

Miguel Lizaso (DG MARE) a répondu que la Commission s'efforce d'assurer le financement approprié des OP. Ce problème est également du ressort des États membres. M. Lizaso a pris note des questions et s'est engagé à en rendre compte.

Le Président a dit espérer que, lors de la réunion de janvier 2023, la Commission serait en mesure de faire le point sur les programmes nationaux approuvés, y compris sur la manière dont les questions soulevées par M. Fernández ont été traitées.

Nicolás Fernández (OPP72) a demandé à la Commission de garder à l'esprit le rôle escompté des OP, notamment dans le contexte de crise récent. M. Fernández a remercié la Commission pour l'approbation des mesures de crise qui impliquent les OP, mais a souligné que les OP ne devraient pas être utilisées uniquement lorsque des problèmes surviennent. La Commission devrait harmoniser la situation entre les États membres. La pêche est un secteur clé dans l'UE.



Le Président a convenu du rôle clé des OP. Le Président a salué la Commission pour avoir rapidement mis en place des mesures de crise et pour avoir maintenu des échanges formels et informels avec le MAC.

- **Examen du projet d'avis sur la transnationalité**

Le Président a rappelé que le projet avait été transmis le 11 mai 2022. Suite à cela, des suggestions ont été envoyées par l'EMPA et par l'EAO par courrier électronique.

Le Secrétaire Général a donné un aperçu des modifications proposées par l'EMPA pour inclure les OIP transnationales dans l'avis.

Guus Pastoor (Visfederatie) s'est demandé si certaines OIP transnationales étaient actives dans l'UE.

Le Président a déclaré qu'il n'avait pas connaissance d'OIP transnationales dans le secteur de la pêche.

Angeles Longa Portabales (EMPA) a souligné que le "Consejo Nacional de Conchicultura" ("Conseil national pour les crustacés"), qui est composé de producteurs et d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement, tente depuis plusieurs années d'être reconnu comme une OIP, mais sans succès. En Espagne, une petite OIP a été approuvée. Les OIP pourraient jouer un rôle utile, mais il est difficile de les faire reconnaître.

Le Président a demandé à M. Lizaso de prendre contact avec ses collègues et d'informer le MAC de l'existence éventuelle d'OIP transnationales dans l'UE.

Le Secrétaire général a fourni un aperçu d'une modification proposée par l'EAO afin d'inclure un paragraphe sur leurs expériences en vue de la reconnaissance en tant qu'OP transnationale.

Esben Sverdrup-Jensen (DPPO) a expliqué que l'EAO avait étudié différentes manières de constituer une OP transnationale. La possibilité de mettre en place des OP transnationales existe, mais, dans la pratique, elle ne fonctionne pas. Les opérateurs danois et suédois ont également exploré la possibilité de constituer une OP transnationale, mais il est plutôt difficile de la faire reconnaître. L'augmentation des défis communs se traduira également par le besoin d'une plus grande coopération transnationale.

Jaroslav Zieliński (PSPR) a indiqué qu'il était d'accord avec l'intervention précédente. M. Zieliński a déclaré qu'il était important d'examiner la trésorerie des organisations transnationales, en tenant compte des coûts liés aux déplacements, des réunions et des frais. Les organisations transnationales doivent faire face à une charge administrative importante. Il a affirmé qu'il était nécessaire de simplifier le financement.

Le Président a répondu que ces préoccupations étaient prises en compte dans le projet de recommandation a) concernant le caractère inadapté du cadre législatif.

Pim Visser (VisNed) a souligné que les OP transnationales dépendent de la reconnaissance et du financement de chaque État membre. Par le passé, les membres ont imploré la Commission européenne de prévoir un financement spécifique pour les organisations transnationales.



*Le Groupe de Travail a approuvé le projet de texte tel que modifié. Le Groupe de Travail a accepté de soumettre le projet d'avis au Comité Exécutif pour approbation.*

## Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA)

- **Examen du projet d'avis sur l'étude des chaînes de valeur des produits de l'aquaculture.**

Le Président a rappelé que, lors de la réunion précédente, il avait été convenu, en tant que point d'action, de procéder à l'examen du projet d'avis sur les chaînes de valeur des produits de l'aquaculture. La Commission a fourni des exemples de notes méthodologiques pour des études *ad hoc*. Bruno Guillaumie (EMPA) s'est engagé à rédiger une recommandation sur la base de ces exemples. Le Président a indiqué que M. Guillaumie n'était pas en mesure de présenter un projet pour le moment. Le Président a donc proposé de passer à une procédure écrite.

## Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE

- **Examen du projet d'avis sur la préparation du rapport économique annuel 2022**

Le Président a rappelé que la réunion du CSTEP sur le rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE se tiendrait du 13 au 17 juin 2022 et que le Secrétaire général et lui-même y participeraient en tant qu'observateurs actifs. L'objectif était d'adopter un avis avant la réunion. Lors de la réunion précédente, Europêche a exposé son point de vue concernant le calcul des émissions de gaz à effet de serre, qui a servi de base au projet d'avis.

Daniel Voces (Europêche) a expliqué que, dans le cadre du Pacte Vert européen, il y a un objectif de réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre pour chaque secteur par rapport à 1990. Il est donc essentiel de comparer les émissions du secteur de la pêche en 1990 par rapport à leur niveau actuel. M. Voces a reconnu que le rapport du CSTEP est limité, puisque les données remontent à 2010. Dans le cadre du protocole de Kyoto, la Commission et les États membres ont rendu compte de ces données. Le projet d'avis préconise que la DG MARE prenne contact avec la DG CLIMA pour accéder officiellement aux données.

Le Secrétaire Général a expliqué qu'une suggestion émanant de Pierre Commère (ADEPALE) a été reçue par e-mail. Ce dernier a suggéré de supprimer la dernière partie du paragraphe d'introduction afin de faciliter la lecture.

Le Président a donné un aperçu des projets de recommandations. En ce qui concerne le projet de recommandation b), le Président a souligné que certains segments de flotte pourraient apparaître comme non rentables en raison de la méthode de calcul de l'allocation en capital ("capital allowance" en anglais) et de l'amortissement en capital ("capital depreciation" en anglais). Le CSTEP travaille actuellement sur ce sujet, mais il n'est pas certain qu'il y ait une méthode uniforme.



Pim Visser (VisNed) a indiqué qu'il avait récemment discuté avec des institutions financières et que l'influence du cadre de Bâle sur l'évaluation de la rentabilité était évidente. L'accent est mis sur les flux de trésorerie. Les institutions financières sont moins intéressées par la valeur de la garantie et la solvabilité. M. Visser a suggéré d'aborder la question des flux de trésorerie avec le CSTEP.

Le Président a suggéré d'ajouter une autre recommandation pour évaluer la situation de la trésorerie dans les différents segments de la flotte, en tenant compte du cadre de Bâle.

Daniel Voces (Europêche) a suggéré d'ajouter "au MAC" et "à partir de 1999" au projet de recommandation a).

- **Voie à suivre**

*Le Groupe de Travail a approuvé le projet de texte tel que modifié. Le Groupe de Travail a convenu de soumettre le projet d'avis au Comité Exécutif pour approbation.*

Le Secrétaire Général a informé que, s'il est approuvé, l'avis sera soumis à la Commission européenne. La Commission européenne sera en mesure de décider de la manière d'impliquer le CSTEP.

Le Président a encouragé M. Lizaso à transmettre l'avis au CSTEP avant la réunion du 13 juin.

## Invasion russe en Ukraine

- **Échange de points de vue sur les conséquences de l'augmentation du prix des carburants**

Le Président a indiqué que l'objectif était d'échanger sur les conséquences de l'augmentation des prix du carburant, mais aussi, comme convenu par le Groupe de Travail 2, sur les conséquences commerciales. Le Président a souligné que la viabilité économique de la flotte de l'UE était en danger. La Commission est consciente de la gravité de la situation, mais les États membres ne prennent pas tous des mesures suffisantes.

Vincent Guerre (DG MARE) a déclaré que la situation restait très préoccupante et s'est déclaré satisfait de pouvoir échanger avec les membres sur la situation du marché. Trois mesures ont été adoptées concernant la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture : le cadre des aides d'État, le mécanisme de crise du FEAMPA et la proposition de modification du FEAMP. Les États membres commencent à mettre en œuvre le cadre des aides d'État.

La Commission a informé les États membres que les mesures du FEAMPA peuvent être utilisées immédiatement. Il n'est pas nécessaire d'attendre l'adoption des programmes nationaux. Il n'est pas non plus nécessaire que la méthodologie soit approuvée par la Commission. Des orientations techniques ont été fournies, et sont disponibles en ligne. Les mesures se concentrent sur la compensation des pertes de revenus et sur l'augmentation des coûts. Leur mise en œuvre doit être simple, en fonction des coûts historiques. Ces aides doivent parvenir le plus rapidement possible au



secteur. Plusieurs États membres ont exprimé leur volonté de recourir à ces mesures mais, jusqu'à présent, aucun État membre n'a commencé à les mettre en œuvre.

La modification du règlement FEAMP pourrait prendre plus de temps, car elle est soumise à la procédure législative ordinaire. La proposition législative a été adoptée à la mi-avril. Le Conseil a défini une position qui étend le champ d'application de la proposition. Le Parlement a nommé un rapporteur : le député Nuno Melo (PPE, PT). Certains États membres semblaient hésiter à recourir au FEAMP. De l'avis de la Commission, ce n'est pas une bonne solution d'attendre le FEAMP. La Commission continue de surveiller la situation du marché. Les organisations sectorielles devraient également encourager les États membres à procéder à la mise en œuvre des mesures. La Commission reste disponible pour apporter des conseils et une sécurité juridique aux États membres.

Le Président a reconnu que la Commission a agi très rapidement. En ce qui concerne les orientations du FEAMP, le Président a voulu savoir si les fonds pourraient manquer, étant donné que le fonds est censé couvrir une période de sept ans. Certains États membres semblent assez réticents à mettre en œuvre les mesures du FEAMP. Le Président s'est dit préoccupé par le potentiel développement d'un terrain de jeu inégal au sein de l'UE. Par conséquent, il a voulu savoir combien d'États membres avaient progressé dans leur mise en œuvre, et comment les coûts simplifiés fonctionneraient en pratique. Dans plusieurs États membres, le niveau de l'activité de pêche a considérablement diminué. Les opérateurs réduisent la durée de leurs sorties de pêche. Le prix du carburant est en permanence supérieur à 1 € par litre, alors que le seuil de rentabilité se situe autour de 0,60 € par litre.

Vincent Guerre (DG MARE) a expliqué que l'objectif de la méthodologie était la simplicité. Cela se traduit par l'utilisation d'options de coûts simplifiées (c'est-à-dire, somme forfaitaire, coûts unitaires). La Commission a suggéré le recours à des coûts supplémentaires, ce qui signifie que les États membres doivent définir les coûts passés sur une période de référence et calculer approximativement les coûts supplémentaires, afin qu'un paiement additionnel soit accordé. Une interruption temporaire des activités est prévue pour la région de la mer Noire, car les dangers de la guerre ont obligé certains navires à rester au port. Dans ce cas, les opérateurs sont indemnisés pour le manque à gagner dû à l'arrêt de leurs activités.

La Commission ne souhaite pas une généralisation de l'arrêt temporaire, puisque l'objectif est que la flotte continue à travailler et à fournir des denrées alimentaires. M. Guerre a exprimé son inquiétude quant aux modifications qui pourraient être apportées par le Conseil et le Parlement en vue d'ajouter l'arrêt temporaire à l'ensemble des mesures. Dans la situation actuelle, le problème n'est pas celui de la demande, mais celui des coûts supplémentaires. Par conséquent, de l'avis de la Commission, un arrêt temporaire ne serait pas approprié. L'arrêt de la flotte perturberait davantage la chaîne d'approvisionnement. La compensation des coûts supplémentaires est l'outil approprié. M. Guerre a souligné que les mesures s'appliquent à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire à tous les acteurs répondant à la définition d'opérateur. Les États membres sont censés apporter leur soutien à tous les acteurs qui en auraient besoin, et pas seulement à ceux qui exercent des activités de pêche. La DG MARE dispose d'une unité technique pour aider les États membres.



Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) a souligné la publication de la note technique relative à la méthodologie simplifiée des options de coûts pour la compensation conformément à l'article 26.2 du règlement FEAMPA.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a attiré l'attention sur les prix élevés du carburant auxquels est confronté le secteur de la pêche. M. Murphy a tenu à remercier la Commission pour les mesures rapides et efficaces qu'elle a prises. M. Murphy a déclaré qu'il maintenait des réunions régulières avec les autorités irlandaises et encourageait la mise en œuvre rapide des mesures d'aide. En ce qui concerne l'arrêt temporaire, il a expliqué qu'en Irlande, les quotas sont fournis sur une base mensuelle. Les navires les moins performants sont soumis à un régime d'arrêt temporaire, afin d'éviter une rupture de l'approvisionnement. Les OP ont une influence directe sur la gestion mensuelle des stocks. Par conséquent, dans leur cas, l'arrêt temporaire est une mesure utile et garantit la rémunération des pêcheurs. En raison des coûts d'exploitation, les dettes des navires immobilisés augmentent considérablement. Certains opérateurs irlandais ont fait savoir qu'ils allaient quitter le secteur, car il n'est plus économiquement viable. Cela aura un impact sur la sécurité alimentaire future. Il est assez difficile d'attirer de nouveaux entrants dans le secteur, de sorte que les compétences pourraient faire défaut à l'avenir. M. Murphy a appelé à davantage d'interaction entre la Commission et les États membres afin de garantir la mise en œuvre rapide des mesures d'aide.

Nicolás Fernández (OPP72) a souligné qu'il y avait un impact significatif sur les prix du carburant. Il se fait sentir sur le carburant des bateaux de pêche, mais aussi sur les transports. Néanmoins, les effets vont au-delà du carburant seul. M. Fernández partage l'avis de M. Murphy selon lequel l'industrie de la pêche devient non viable économiquement parlant, ce qui aura des répercussions sur les habitudes alimentaires. La Commission prend des mesures, mais le système bureaucratique est trop lent. Il est nécessaire d'avoir des critères communs à tous les États membres et une mise en œuvre rapide.

Le Président a demandé à M. Guerre de fournir des informations sur les aides apportées concernant les coûts du gaz et de l'électricité, ce qui est particulièrement pertinent pour les opérateurs de la transformation.

Vincent Guerre (DG MARE) a convenu que la situation ne concernait pas uniquement les coûts du carburant, même si c'est l'aspect le plus visible de la crise. Il s'agit de faire face à toutes les augmentations des coûts de production. Il y a des coûts liés à l'électricité, à l'alimentation des poissons, au transport, entre autres. Toute la chaîne d'approvisionnement est perturbée. Selon l'article 26.2 du règlement FEAMPA, toutes les augmentations des coûts de production sont couvertes. Le secteur doit continuer à fonctionner. La crise a démontré la dépendance du secteur vis-à-vis du carburant. Il est donc temps de réfléchir à de nouvelles formes de propulsion. M. Guerre a souligné que, la semaine précédente, la Commission a publié le Plan d'Action REPowerEU, qui a pour but d'accélérer la transition. Il y a des actions à court terme, comme une dépendance réduite au carburant russe, mais aussi des actions à long terme pour faciliter la transition vers de nouvelles techniques de propulsion. La Commission est préoccupée par le retard qu'accusent les États membres dans la mise en œuvre des mesures d'aide, car cela met en péril la viabilité du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Le Président a demandé des informations à M. Guerre sur le Cadre temporaire des aides d'Etat.



Vincent Guerre (DG MARE) a proposé de fournir des informations supplémentaires par écrit. Le Cadre temporaire des aides d'Etat prévoit un mécanisme spécifique pour le gaz et l'électricité. Les aides FEAMPA et FEAMP peuvent couvrir tous les types de coûts de production.

Pim Visser (VisNed) a déclaré, à propos de la pertinence des mesures d'arrêt temporaire, que les opérateurs doivent maintenir leurs équipages. En cas d'arrêt temporaire, il est possible de maintenir l'équipage, tout en réduisant les pertes. Cela permet également de faire face aux coûts d'exploitation. En ce qui concerne l'approvisionnement en nourriture, le marché est capable de faire face à la fluctuation. À ce moment-là, les prix du poisson étaient très bons. M. Visser a souligné que les criées néerlandaises ont perdu 40 à 50 % du poisson entrant. Le personnel doit être payé, même s'il n'y a pas de poisson à transformer ou de revenus. Les États membres devraient être encouragés à soutenir d'autres parties de la chaîne de valeur, en dehors du secteur de la pêche. En termes de perspective à long terme, il a signalé que les opérateurs pourraient ne pas avoir une capacité économique suffisante pour survivre assez longtemps et atteindre la transition énergétique.

Vincent Guerre (DG MARE) a déclaré qu'il était important de renforcer les solutions actuelles dans le secteur. En ce qui concerne l'arrêt temporaire, M. Guerre a déclaré que les situations décrites par M. Visser pourraient être couvertes par l'article 26.2 du règlement FEAMPA en tant que perte de revenus. Si l'arrêt temporaire réel est mis en œuvre, alors les États membres appliqueront une fermeture administrative, ce qui signifie qu'il n'y aura pas de possibilité pour les pêcheurs d'aller en mer. Les États membres devraient être encouragés à utiliser d'autres solutions plus adaptées au secteur.

Daniel Voces (Europêche) a remercié la Commission pour les mesures rapides prises afin de faire face à la situation. En ce qui concerne l'aide financière des États membres à la flotte, M. Voces a soutenu que 35.000 € par société était insuffisant. Ce montant est trop faible pour les grands navires. De plus, les entreprises peuvent avoir plus d'un navire, ce qui signifie que l'aide par société n'est pas appropriée. M. Voces a souligné que certains États membres ont exprimé leur intérêt pour une augmentation du plafond.

Pour ce qui est de garantir les opérations de pêche, il a déclaré que l'objectif était de poursuivre les opérations et l'approvisionnement en denrées alimentaires. Pendant la crise du COVID-19, les gouvernements ont encouragé le secteur à poursuivre la pêche. Selon le rapport de la Commission sur l'économie bleue, si le prix du carburant continue d'augmenter, les entreprises subiront des pertes importantes. Si un embargo sur le pétrole russe est approuvé, il y aura un impact sur les prix et l'approvisionnement en carburant. Dans certains ports, l'approvisionnement en carburant est insuffisant. Il faut donc prévoir des aides pour un arrêt temporaire.

M. Voces a souligné que si un opérateur commet une infraction grave au cours des cinq années suivant l'octroi de l'aide, il doit restituer les fonds. Cela a un effet dissuasif sur le secteur.

Vincent Guerre (DG MARE) a déclaré, concernant le plafond des aides d'Etat, que la Commission avait connaissance des demandes de plusieurs parties prenantes de le relever. Concernant les infractions graves, M. Guerre a rappelé qu'il existe une liste d'infractions graves, et a insisté sur leur degré de gravité. Les opérateurs qui commettent des infractions graves ne sont pas éligibles aux aides publiques. Dans le cas où des aides ont été reçues, elles doivent être restituées, de manière



proportionnelle à la gravité de l'infraction. La crise ne doit pas être une excuse pour mettre fin à cette règle. Parmi les infractions graves figurent des situations telles que le fait d'empêcher le travail d'un inspecteur, la falsification de documents et l'utilisation d'engins illégaux. Permettre aux auteurs d'infractions de bénéficier d'aides publiques ne serait pas équitable pour les opérateurs qui respectent les règles. Les sanctions sont proportionnelles à la gravité de l'infraction.

Daniel Voces (Europêche) a souligné que la gravité des infractions varie considérablement. Par exemple, pour certains segments de la flotte, il est impossible de se conformer à la règle relative à la marge de tolérance, qui est abordée dans la révision du Règlement de Contrôle de la pêche. Les sanctions en elles-mêmes sont très élevées. Le retrait de l'aide publique est un élément qui vient s'y ajouter.

Maria Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a voulu avoir la confirmation que les aides seraient accessibles à tous les opérateurs de la chaîne d'approvisionnement. Les poissonneries traditionnelles espagnoles sont confrontées à une augmentation significative de leurs coûts en raison du doublement des coûts de l'électricité et du carburant. Les communiqués de presse officiels de la Commission mentionnent les pêcheurs, les aquaculteurs et les transformateurs, mais omettent de mentionner les détaillants. La consommation est faible et l'inflation élevée. Les détaillants ont donc besoin d'aide.

Vincent Guerre (DG MARE) a confirmé que les mesures d'aide concernaient tous les acteurs définis comme des opérateurs, y compris ceux de la production, de la transformation, de la commercialisation et de la vente au détail dans la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture. Tous les coûts de production additionnels sont couverts.

Esben Sverdrup-Jensen (DPPO) a déclaré que les parties prenantes souhaiteraient examiner la flexibilité interannuelle prévue à l'article 15 du règlement de la PCP. Dans la situation actuelle, certains navires sont contraints de rester au port en raison des coûts d'exploitation. La flexibilité garantit qu'il n'y a pas de perte de matière première. M. Sverdrup-Jensen a souhaité connaître l'avis de la Commission sur cette possibilité.

Vincent Guerre (DG MARE) a répondu que l'augmentation de la flexibilité interannuelle de 10% ne faisait pas partie des options dans la situation actuelle. Selon lui, l'ensemble des mesures financières peut contribuer à stabiliser la situation. Les OP peuvent trouver des arrangements pour redistribuer les quotas parmi leurs membres.

Le Président a demandé la confirmation que la compensation pour la perte de revenus pourrait être utilisée de la même manière qu'un mécanisme d'arrêt temporaire.

Vincent Guerre (DG MARE) a confirmé cette possibilité. En cas d'interruptions occasionnelles, les États membres peuvent prévoir des aides pour compenser la perte de revenus.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a souhaité savoir si les changements pour les navires ayant une consommation de carburant plus faible seraient couverts par les mesures d'aide.



Vincent Guerre (DG MARE) a répondu que les règles relatives aux aides publiques ne permettent pas de financer la construction de nouveaux navires de pêche. Les prototypes, les essais, la mise à jour des technologies existantes et nouvelles, le changement d'engin peuvent être couverts. L'achat d'un nouveau navire doit être financé par des fonds privés, d'autant plus que le FEAMPA dispose de ressources financières limitées. Dans les programmes nationaux du FEAMPA, les États membres devraient aider le secteur à développer et à adopter de nouvelles technologies. Une fois la stabilité assurée, le secteur investira naturellement. Pour ce qui est des changements d'engins de pêche, ils peuvent être subventionnés par le FEAMP et le FEAMPA.

- **Voie à suivre**

Le Président a conclu que les membres devraient encourager les États membres à procéder à la mise en œuvre des mesures d'aide. Le Président a proposé de maintenir les réunions informelles entre l'équipe de gestion et MARE A4.

### Questions diverses

Aucune.



## Résumé des points d'action

- Fonctionnement de l'Organisation Commune des Marchés (OCM) :
  - Dans le cadre du projet d'ordre du jour pour la réunion de septembre 2022, un point sur le rôle des Organisations de Producteurs ainsi que sur la sensibilisation à l'OCM sera programmé.
  - Le Secrétariat prendra contact avec la Commission au sujet de la possibilité d'organiser conjointement un événement sur le rapport de l'OCM, d'une manière similaire aux réunions régionales consacrées au rapport de la PCP.
- Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) :
  - Dans le projet d'ordre du jour pour la réunion de septembre 2022, une présentation du programme national par un autre État membre sera programmée.
  - Dans le cadre du projet d'ordre du jour pour la réunion de janvier 2023, une mise à jour par la Commission sur l'approbation et la mise en œuvre des programmes nationaux sera demandée.
- Plans de Production et de Commercialisation :
  - Dans le cadre du projet d'ordre du jour pour la réunion de septembre 2022, l'étude des modifications possibles du document sur les Orientations et les Bonnes Pratiques sera programmée.
- Observatoire européen des marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA) :
  - Un projet d'avis sur l'étude relative aux chaînes de valeur des produits de l'aquaculture sera examiné par procédure écrite.
- Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE :
  - Projet d'avis à soumettre au Comité Exécutif pour approbation.
- Invasion russe en Ukraine :
  - Le Secrétariat diffusera la note technique de FAMENET sur la méthodologie des options de coûts simplifiés pour la compensation au titre de l'article 26.2 du règlement FEMAFA.
  - Le Secrétariat enverra une demande pour maintenir les réunions informelles avec MARE A4.



## Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Alen Lovrinov	Omega 3 Producers Organisation	Membre
Alexandra Philippe	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Alexandre Rodríguez	Long Distance Advisory Council (LDAC)	Observateur
Anne-France Mattlet	Organización Productores Asociados Grandes Atuneros Congeladores (OPAGAC)	Membre
Annelie Rosell	Swedish Pelagic Federation Producer Organisation (SPFPO)	Membre
Antonio Lizcano	Spain	Observateur
Cécile Fouquet	Aquaculture Advisory Council (AAC)	Observateur
Christine Absil	Good Fish	Membre
Christophe Vande Weyer	European Commission	Expert
Daniel Voces	Europêche	Membre
Daniel Weber	European Fishmeal	Membre
Eduardo Míguez	Puerto de Celeiro (OPP77)	Membre
Esben Sverdrup-Jensen	Danish Pelagic Producers Organisation (DPPO)	Membre
Felicidad Fernández Alonso	ANFACO-CECOPESCA	Membre
Francisco Javier De Las Rivero	Spain	Observateur
Garazi Rodríguez	Asociación Empresarial de Acuicultura de España (APROMAR)	Membre
Guus Pastoor	Visfederatie	Membre
Irene Vecchiato	European Commission	Expert
Jaroslav Zieliński	Polskie Stowarzyszenie Przetworców Ryb (PSPR)	Membre
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Jens Mathiesen	Danish Seafood Association	Membre
Jérémie Souben	Fédération des Organisations de Producteurs de la Pêche Artisanale (FEDOPA)	Membre
Jeroen Loog	Netherlands	Observateur



Représentant	Organisation	Rôle
Joash Mathew	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
José Basilio Otero Rodríguez	Federación Nacional de Cofradías de Pescadores (FNCP)	Membre
José Manuel Beltran	Organización de Productores Pesqueros de Lugo (OPP-07-LUGO)	Membre
Juan Manuel Elices López	Spain	Observateur
Julian Lamothe	Association Nationale des Organisations de Producteurs (ANOP)	Membre
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Maria Luisa Álvarez Blanco	Federación de Asociaciones Provinciales de Empresarios Detallistas de Pescados y Productos Congelados (FEDEPESCA)	Membre
Marine Cusa	Oceana	Membre
Martina Zurli	FRUCOM	Membre
Massimo Bellavista	COPA COGECA	Membre
Matthias Keller	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.	Membre
Miguel Lizaso	European Commission	Expert
Nicolás Fernández Muñoz	Organización Productores Pesqueros Artesanales Lonja de Conil (OPP72)	Membre
Noémie Jegou	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation (IS&WFPO)	Membre
Pedro Luis Casado López	Asociación de Armadores Punta del Moral (OPP80)	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pierre Commère	Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Elaborés (ADEPALE)	Membre
Pim Visser	VisNed	Membre
Piotr Słowik	Poland	Observateur
Quentin Marchais	ClientEarth	Membre
Roberto Carlos Alonso	ANFACO-CECOPECA	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Sarah Perry	Ireland	Observateur
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Président
Selene Mijnlief	Netherlands	Observateur
Thomas Kruse	Danish Fishermen P.O.	Membre
Tomasz Owczarek	Poland	Observateur
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Vincent Guerre	European Commission	Expert
Yannis Pelekanakis	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Yobana Bermúdez	Asociación Española de Mayoristas, Importadores, Transformadores y Exportadores de Productos de la Pesca y Acuicultura (CONXEMAR)	Membre
Zarah Bellefroid	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre

